



COMMUNIQUÉ N° 2009-02 DU 18 DÉCEMBRE 2009

Consultation sur la future stratégie UE 2020

Un « contrat sociétal européen » pour mobiliser l'innovation et les énergies.

Les hommes placés dans une situation de fait nouvelle, ou dans un système d'obligations différent, adaptent leur comportement et deviennent autres. Ils deviennent meilleurs si le contexte nouveau est meilleur ; c'est l'histoire toute simple du progrès des civilisations. (...). Des transformations psychologiques considérables, que certains cherchent à travers des révolutions violentes, peuvent intervenir pacifiquement si l'on oriente l'esprit des hommes vers le point où leurs intérêts convergent. Ce point existe toujours, il suffit de se fatiguer pour le trouver. Jean Monnet

INTRODUCTION

L'humanité et l'Union européenne sont à la croisée des chemins. Cette dernière se doit donc de définir une stratégie lui permettant de surmonter les défis mondiaux (changement climatique, raréfaction de certaines ressources naturelles, énergie, finance, globalisation) et d'assurer la prospérité pour tous. Pour ce faire, des innovations politiques majeures sont nécessaires. *“Sortir de la crise nécessite de reformuler les principes, les valeurs et les moyens d'action qui permettront de mieux gérer les biens communs”*¹. Il faut que l'UE accroisse la « résilience » de son système politique et économique et l'équipe adéquatement pour surmonter les nouveaux défis de la globalisation et leurs impacts.

La résilience de l'Union européenne requiert une nouvelle vision et de nouveaux instruments. La nouvelle vision "EU2020" doit être reflétée dans une **Déclaration d'Interdépendance**, dont le concept n'est qu'insuffisamment évoqué dans le document de travail de la Commission. Cette Déclaration d'Interdépendance constituerait le préambule d'un **Contrat sociétal européen**, conclu entre pouvoirs publics, entreprises, syndicats et société civile, et résultant d'un large débat public et d'une négociation menée dans le cadre d'une **Convention « UE 2020, Prospérité et Bien-Être »** qui clôturerait ses travaux à la fin de la présidence hongroise du Conseil (Juin 2011).

Ce contrat sociétal européen doit être basé sur la reconnaissance de « **Biens communs et de Droits collectifs** » (à côté des « droits individuels » tels que définis dans la Charte des Droits fondamentaux). Les droits collectifs constituent une cinquième génération de type de droits : ils ne relèvent plus du droit international, parce qu'ils s'inscrivent au-delà de la souveraineté exclusive des états. Si deux parmi eux sont prioritaires – le droit à la paix et le droit à la démocratie – il en est d'autres directement liés à la crise actuelle, tels la cohésion sociale, le droit à la souveraineté alimentaire (stabilité, salubrité, accès, capacité à produire), la sécurité énergétique, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, la sécurité des systèmes financiers, etc. Ce n'est plus au niveau national que peuvent être décidées les questions relatives à la reconnaissance et la mise en œuvre de ce type de droits.

¹ *Manifeste de Castellina pour une Europe des Biens Communs & des Droits Collectifs*. Février 2009.



COMMUNIQUÉ N° 2009-02 DU 18 DÉCEMBRE 2009

Déjà la "SPRING ALLIANCE", initiée par la Confédération européenne des syndicats, le Bureau Européen de l'Environnement et la Plateforme sociale européenne, a appelé à « faire de la cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités et de la promotion de l'équité au niveau mondial, un pilier spécifique d'une Stratégie Intégrée de Lisbonne sociale et durable pour l'après-2010 »².

C'est pourquoi l'UE ne peut pas se contenter d'une stratégie EU2020 dont les principales orientations se concentreraient sur les trois priorités indiquées par la Commission (page 4) sans revoir fondamentalement les principes de gouvernance qui ont été mis en œuvre pour l'adoption des stratégies précédentes (Lisbonne/compétitivité – Göteborg/développement durable).

1. CE N'EST PAS SEULEMENT DE LA "VALEUR" QU'IL FAUT CRÉER, MAIS AVANT TOUT DU « BIEN-ÊTRE COMMUN » !

L'UE sera fidèle à sa vocation, même si elle n'est plus le « centre de gravité du monde³ », et restera un acteur prépondérant si elle contribue à faire d'une mutation planétaire de la sécurité et de la prospérité, le temps d'une « mutation de l'humanité », d'une autre manière de vivre ensemble sur cette planète. Pour cela, redéfinir les biens communs et les droits collectifs est une étape indispensable, un cadre pour l'action. Ce cadre devrait être défini par l'adoption d'un **Contrat sociétal européen** plurilatéral (États-Entreprises-Syndicats-Société civile) pour une nouvelle économie dotée d'un nouveau tableau de bord et de nouveaux partenariats qui soient en mesure d'assurer la prospérité pour tous.

Un changement de paradigme est nécessaire, impliquant de reconstruire la pensée économique et, au premier chef, de réviser **les hypothèses sous-jacentes au thème de la "croissance" qui est répété dans le document**. Accroître la prospérité, même sans « croissance »⁴, devrait devenir possible (« *Prosperity without Growth* »). Nous devons penser le développement « global, durable et solidaire », et tirer les conséquences du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi⁵ et des réflexions menées au sein de la Commission sur le thème "Au-delà des indicateurs du PNB".

Derrière ce changement de paradigme, c'est toute **la question de la citoyenneté européenne** qui est en jeu. Car la citoyenneté est le fruit d'une recherche de « vivre ensemble » et cette recherche impose le choix d'un paradigme économique dans le cadre duquel on peut s'identifier à un groupe humain. Comment se sent-on citoyen européen sinon parce que l'Union offre des ressources à cette citoyenneté qui ne sont pas tant des institutions ou un budget, mais bien plus un sens, une sécurité et une raison d'identité ? C'est en cela que le nouveau paradigme est à créer; il doit porter le « vouloir vivre ensemble » comme fondement d'une identité collective, « bien être commun » au sens propre.

² Manifeste : [Pour une Union européenne qui place les personnes et la planète au premier plan de ses priorités.](#)

³ Thomas Leysen, Président d'UMICORE, in *Le Soir* 1-2 août 2009.

⁴ Sous-entendu : croissance du seul indicateur généralement utilisé, à savoir le PNB.

⁵ Voir : http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf



2. LE CONCEPT CENTRAL RESTE CELUI DE LA COMPÉTITIVITÉ: IL DOIT ÊTRE CLARIFIÉ !

Il ne s'agit pas d'asseoir la compétitivité de l'économie européenne sur la compétitivité-coût ou la compétitivité-prix, dont on voit les effets sur les salaires et au vu des externalités négatives qu'elle génère (délocalisations, dés-industrialisation, déstructuration sociale, alourdissement des dépenses sociales, recherche du profit court terme, sous investissement, etc.). La faiblesse continue de l'investissement dans un contexte de contraction salariale durable, et la croissance molle qui en a résulté, plaident pour une révision radicale des options. Il faut organiser une compétitivité assise sur plus d'innovation et sur une amélioration constante de la « *qualité* » de la productivité, c'est-à-dire améliorer la manière de produire et de redistribuer les résultats de l'activité économique. Ce type de compétitivité nécessite une forte capacité d'investissement dans les secteurs d'avenir pour le bien commun.

La question qui se pose là est à nouveau le choix du paradigme économique, à savoir : la priorité donnée à la concurrence. Or, les interdépendances existant entre tous les acteurs de la société mettent ce principe en difficulté. En effet, autrefois porteuse de développement, cette priorité s'avère être de plus en plus un frein qui détruit ces interdépendances vitales au sein du marché intérieur et au dehors. C'est un noeud gordien : soit on conserve la priorité à la concurrence et on sature de plus en plus le système socio-économique, soit on accorde la priorité à la coopération et au bien-être commun et l'on y consacre tout le potentiel de développement de la société européenne. Nous insistons pour que les propositions de la Commission relatives à la stratégie EU2020 restent fidèles aux engagements pour « un changement de paradigme »⁶.

La conséquence est qu'il faut mettre un terme à la mise en concurrence des économies au sein du marché intérieur et **proposer à nos sociétés un Contrat sociétal européen**, fondé sur la confiance et la répartition équitable d'une « valeur ajoutée de qualité ».

La vague néolibérale qui fut largement portée par la Commission européenne et les Gouvernements, y compris de Gauche, les scandales financiers liés aux émoluments des PDG et des « *traders* », la place des Fonds souverains, la fragilisation résultant de notre dépendance énergétique sont perçus de plus en plus par les citoyens comme symptomatiques d'une réelle crise de civilisation dont la responsabilité incombe largement à un capitalisme débridé et irrespectueux des droits fondamentaux⁷, du bien commun et des droits collectifs.

3. RESPONSABILISER ET NON PAS « ÉMANCIPER » !

L'adhésion des populations à un tel contrat sociétal pour la défense des biens communs et des droits collectifs, pourra être gagnée en profitant de la mobilisation actuelle sur les « biens communs environnementaux ». Il ne s'agit pas « d'émanciper⁸ » les personnes – verbe qui relève d'une philosophie

⁶ Voir, dans le programme du Président Barroso, la référence à un « agenda de transformation » (*Not business as usual!*).

⁷ Voir GROSJEAN Ph. D., *L'engagement pour les travailleurs*, L'HARMATTAN, Paris, 2008. Ce livre analyse la légitimité du lien salarial au regard de la dignité inhérente à la Personne et conclut que le contrat d'emploi salarié viole les principes institutionnels qui sont généralement associés au capitalisme. Le contrat d'emploi salarié serait en fait le talon d'Achille du système de la démocratie capitaliste.

⁸ Dans la version anglaise du document de travail de la Commission, c'est – à juste titre – le verbe « *to empower* » qui est utilisé. Car il s'agit, en effet, de restituer aux peuples le pouvoir dont ils sont les légitimes détenteurs en démocratie et dont ils *concedent*, et ne transfèrent pas irrévocablement, l'usage et l'exercice à des représentants élus à charge pour ces derniers de leur en rendre compte.

FORUM

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft



COMMUNIQUÉ N° 2009-02 DU 18 DÉCEMBRE 2009

archaïque – mais bien de les responsabiliser, c'est-à-dire les inciter à miser à la fois sur leur autonomie, leur participation à tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie EU2020 et la prise de conscience de leurs interdépendances, dont elles sont à la fois les bénéficiaires et les responsables dans une société juste et solidaire⁹.

La stratégie UE 2020 que présentera la Commission devra avoir un important chapitre sur la participation des forces vives en Europe à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie.

Les propositions relatives à la réforme des systèmes éducatifs et des marchés du travail, en renforçant la mobilité, sont acceptables si – et seulement si – elles se fondent sur une approche rénovée de la distribution des revenus du travail, approche pour laquelle **la rénovation coordonnée des systèmes fiscaux** est essentielle. Les inflexions marquées depuis vingt ans dans les systèmes fiscaux nationaux se sont faites au détriment du facteur travail avec – comme l'a démontré la crise financière – la captation des profits par le monde financier aux dépens mêmes de l'économie réelle. Il est essentiel de tourner cette page avec fermeté.

L'analyse limitée aux seules thématiques de l'éducation, de la flexécurité et de la mobilité reste superficielle. S'il s'agit de lutter contre les inégalités et la pauvreté, de trop nombreuses analyses ont démontré à l'envi que rien ne remplace l'allocation efficace des revenus, pour des personnes autonomes mais victimes d'une accumulation de handicaps (sociaux, sanitaires, éducatifs, etc) dont on égrène la liste depuis trop longtemps. Le constat que fait le document de travail sur l'insuffisance de l'emploi à servir de « rempart contre la pauvreté et l'exclusion » est fort juste : il importe de trouver un autre chemin de développement que le chômage structurel et la compression salariale.

Le pari que fait le document sur l'économie de la connaissance, les politiques industrielles et sur l'investissement dans le secteur de la recherche, au profit de l'économie et des personnes, suscite l'assentiment, mais il lui manque une analyse sociétale plus profonde dont nous esquissons les ressorts ci dessus.

4. LE RÔLE ESSENTIEL QUE DOIT EXERCER LA SOCIÉTÉ CIVILE !

La Commission ne peut ignorer **le rôle essentiel que doit pouvoir exercer la société civile** pour amplifier les messages, diffuser la réflexion collective et construire ce qui pourrait devenir le **Contrat sociétal européen** qui manque aujourd'hui dans l'UE et qui seul pourrait donner à ses citoyens le sentiment de maîtriser leur destin dans un monde globalisé. A cet égard, les allusions faites dans le document de travail de la Commission aux « interdépendances » méritent certes d'être appuyées mais également mieux explorées quant à leurs implications. Il s'agit non seulement de faire rupture avec les réponses sectorielles ou territorialement limitées qui ont été apportées dans le passé, mais également d'**inventer un nouveau type de relations coalescentes entre les états-nations dans l'exercice de leur souveraineté et entre les citoyens et leurs représentants.**

C'est pourquoi le Forum permanent de la société civile européenne attire l'attention de la Commission sur la désidérabilité d'une large réflexion avec les organisations de la société civile,

⁹ Ne pas confondre avec « responsabiliser » pris dans le sens étroit, utilisé par d'aucuns, pour stigmatiser « l'assistanat » prétendument déresponsabilisant de l'État-providence et de ses protections sociales. Être responsable c'est, entre autres, oser la solidarité lorsque la globalisation des interdépendances l'exige.



COMMUNIQUÉ N° 2009-02 DU 18 DÉCEMBRE 2009

conjointement avec les institutions, les entreprises et les syndicats, afin de formuler les attentes des citoyennes et des citoyens européens quant à leur avenir commun. Il importe de faire appel à leur citoyenneté *européenne* – distincte de leur citoyenneté nationale – par un processus participatif qui garantisse, en continu, l'examen des apports émanant de tous les niveaux territoriaux : locaux, régionaux, nationaux et européens. Il faut que l'Union européenne crée un **espace public européen** et ose solennellement rappeler que **sa souveraineté appartient à ses citoyens et citoyennes**.

Dans sa stratégie EU2020, l'Union européenne doit mettre davantage l'accent sur l'autonomie des personnes, sur le bien-être des peuples, sur l'amélioration de la qualité (dans l'innovation, la productivité, ...), sur la participation des citoyens et l'interdépendance des acteurs et, enfin, sur l'importance de ses relations avec la société civile.

5. C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- a) Que dès février 2010, la **Commission** publie la synthèse des contributions qu'elle recevra d'ici le 15 janvier 2010 en réponse à son document de travail COM(2009) 647.
- b) Que le **Conseil européen de mars 2010** lance une large consultation – aux plans municipal, régional, national et européen – de tous les opérateurs sociétaux de l'Union en vue de recueillir leurs suggestions relatives au projet de stratégie EU2020. Cette consultation devrait être organisée conjointement par le **Parlement européen**, le **Comité économique et social européen** et le **Comité des Régions** et s'achèverait en octobre 2010.
- c) Qu'à la suite de cette consultation, une Convention européenne soit convoquée par le **Conseil européen**, non pas pour changer le Traité de Lisbonne, mais pour élaborer un « **CONTRAT SOCIÉTAL EUROPÉEN** », un projet commun de stratégie EU2020 proposant les objectifs à atteindre et les règles à arrêter pour la mise en œuvre de politiques adaptées aux défis du 21^{ème} siècle.
- d) Que le **Parlement européen** réunisse une « **AGORA CITOYENNE** » dans le courant du premier trimestre 2011 pour élaborer une **DÉCLARATION D'INTERDÉPENDANCE** des États et des citoyens de l'Union européenne qui constituera le préambule du « **CONTRAT SOCIÉTAL EUROPÉEN** ».
- e) Que la version finale du « **CONTRAT SOCIÉTAL EUROPÉEN** » soit soumise à l'adoption du Parlement européen et des différents Parlements nationaux, afin que ce contrat puisse acquérir force de loi, dès le 1er janvier 2012, dans tous les États membres qui l'auront ainsi adopté.

Bruxelles, le 18 décembre 2009
